

Chère adhérente, cher adhérent.

L'assemblée générale du 26 septembre dernier a voté la mise en place au club de règles de navigation à appliquer en fonction des qualifications des rameurs. Ceci, comme le recommande la fédération, est destinée à améliorer la sécurité de la pratique de notre sport.

Les règles de navigation:

Pour aller au delà de **2000 mètres en canoë** il faut être titulaire de **l'aviron d'argent en canoë**.

Pour aller au delà de **2000 mètres en skiff** il faut être titulaire de **l'aviron d'argent en skiff**.

Pour utiliser un **canoë double**, l'un des 2 rameurs doit être titulaire de **l'aviron d'argent canoë**

Pour utiliser un **double scull**, l'un des 2 rameurs doit être titulaire de **l'aviron d'argent skiff**.

De la même façon pour utiliser un **quatre** la moitié des rameurs doivent être titulaires de **l'aviron d'argent**.

Application :

Le comité directeur a voté que ces règles seront applicables sans dérogation possible à partir du **1^{er} Février**

Les brevets :

La liste des rameurs et les brevets obtenus est affichée au club et consultable en ligne à l'adresse : <https://sites.google.com/site/camc34/brevets>

Le brevet d'aviron d'argent est accessible à tous avec un peu de pratique, vous trouverez sur le site du club ou celui de la fédération le détail des connaissances demandées. Ce programme sera aussi affiché au club.

Les dates de passage des brevets sont visibles sur le panneau d'affichage du club et sur la page d'accueil du site internet.

Inscrivez vous sur les panneaux du club.

Si vous avez des difficultés avec ces règles, n'hésitez pas à en parler aux moniteurs ou aux membres du comité directeur, ils trouveront des solutions.

Le comité directeur

Pour nous joindre : CODIR@AVIRON-MAUGUIO-CARNON.FR